

Rödl & Partner

NEWSLETTER FRANCE

RÖDL & PARTNER AVOCATS

N° 2 |

Novembre 2021

www.roedl.fr

L'équipe Rödl & Partner Avocats a le plaisir de vous faire parvenir sa deuxième newsletter de l'année 2021.

La crise sanitaire semble désormais en passe d'être résolue, pour laisser place à une reprise économique soutenue.

Nos atouts :

- Un cabinet d'avocats dynamiques et expérimentés ;
- Au sein d'un groupe pluridisciplinaire d'origine européenne présent dans 50 pays ;
- Animé par des valeurs d'excellence au service des entrepreneurs.

Nos avocats sont à votre disposition pour toute question, n'hésitez pas à nous [contacter](#).



→ ACTUALITES JURIDIQUES

DROIT SOCIAL

- **Rentrée 2021: dernières actualités sociales**
La rentrée apporte avec elle quelques évolutions en matière sociale, et notamment : Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19 mis à jour le 10 septembre 2021. [Lire l'article](#)
- **Loi relative à la gestion de la crise sanitaire et entretiens professionnels**
La loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire a été publiée au journal officiel. Notre équipe d'avocats en droit social a rédigé une synthèse de ses principales dispositions. [Lire l'article](#)
- **Reconduction de la PEPA en 2021**
La reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (dite « PEPA ») a été définitivement adoptée par le Parlement dans le cadre du projet de loi de financement rectificative pour 2021. [Lire l'article](#)
- **Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise**
Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 a été mis à jour par le ministère du Travail le 23 mars 2021. [Lire l'article](#)

DROIT FISCAL

- **Focus sur le régime des impatriés**
L'arrivée récente du joueur de football Lionel Messi dans le club parisien du Paris Saint-Germain a mis en lumière le régime fiscal s'appliquant aux salariés et à certains dirigeants détachés en France, aussi appelé « régime des impatriés ». Coup de projecteur sur ce dispositif. [Lire l'article](#)
- **Réforme du régime TVA du commerce électronique : ce qui change au 1er juillet 2021**
La directive e-commerce datant du 5 décembre 2017 transposée par la loi de finances pour 2019 devait initialement entrer en vigueur le 1er janvier 2021. Cependant, en raison de la crise sanitaire, la loi de finances pour 2021 a reporté l'entrée en vigueur de cette réforme d'envergure au 1er juillet 2021. Ces nouvelles mesures, destinées à généraliser la taxation au lieu de consommation des biens et à simplifier les obligations et formalités TVA des entreprises sont à souligner et à anticiper, car elles s'accompagnent de nombreux points d'attention pour les entreprises. [Lire l'article](#)
- **Convention fiscale franco-luxembourgeoise : approbation d'un avenant à la convention, et précisions de l'Administration fiscale**
Le 20 mars 2018, la France et le Luxembourg ont signé une nouvelle convention fiscale relative à l'impôt sur le revenu et la fortune. Celle-ci est rentrée en vigueur le 1er janvier 2020 et a fait l'objet d'un avenant le 27 janvier dernier ainsi que de commentaires de l'administration fiscale dans une mise à jour du BOFIP le 23 février dernier. [Lire l'article](#)

Rödl & Partner

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2021 : des mesures en faveur du refinancement des entreprises**

Le premier projet de loi de finances rectificative pour l'année 2021 a été présenté en conseil des ministres le 2 juin 2021. Celui-ci a principalement pour objectif de financer les dispositifs d'urgence mis en place dans le cadre de la crise sanitaire et dont l'extinction progressive est prévue cet été. Le projet de loi de finances rectificative comporte également diverses mesures fiscales destinées à améliorer la situation financière des entreprises. [Lire l'article](#)

DROIT DES SOCIETES / M&A

- **Anticiper le rebond dans les opérations M&A**
- Après avoir considérablement ralenti le marché des fusions-acquisitions en 2020, la pandémie continue d'influencer la structuration de ce type d'opérations et remet en cause certains mécanismes juridiques qui s'imposaient jusqu'alors en standards de marché. [Lire l'article](#)
- **Prévention des difficultés – Procédure d'alerte par le Président du Tribunal de commerce.** [Lire l'article](#)
- **Transfert de responsabilité pénale en cas de fusion : un important revirement de jurisprudence.** [En savoir plus](#)
- **Acquérir une société en France - Opportunités pour les entreprises allemandes**
Intervention au Forum Global 2021 ; Nicola Lohrey, Laurence Cuillier. [Plus d'infos](#)

CONTRATS, DISTRIBUTION, CONTENTIEUX

- **Les conditions d'obtention de mesures d'instruction ordonnées sur requête sur le fondement de l'article 145 Code de procédure civile.** [Lire l'article](#)
- **Flambée du prix des matières premières : quels remèdes juridiques pour les opérateurs économiques pour faire face aux difficultés induites par la hausse des prix ?** [Lire l'article](#)
- **L'entreprise face aux contrôles. Entre bonnes pratiques et opportunités.**
Le cabinet RP est intervenu lors d'un webinaire organisé par l'AFJE le 14 octobre 2021 ([lire l'article](#) / [voir le replay](#))

COMPLIANCE

Anti-corruption

- **Transposition de la Directive Lanceurs d'alertes.**
Une nouvelle étape dans la mise en œuvre de dispositifs d'intégrité au sein des entreprises. [Lire l'article](#)
- **Nouveau questionnaire de l'AFA : quels impacts en matière de préparation aux contrôles?**
Comme annoncé depuis la publication des nouvelles Recommandations de l'Agence française Anticorruption (AFA) le 12 janvier dernier, l'AFA a publié le 18 juillet dernier le questionnaire destiné à permettre aux entités soumises à l'article 17 de la loi Sapin II de se préparer aux contrôles susceptibles d'être diligentés par cette Agence. [Lire l'article](#)
- **Le livre blanc de la Compliance**
Le livre blanc sur « La Digitalisation des processus de compliance au sein des entreprises » auquel le cabinet Rödl & Partner a contribué avec l'AFJE et le Cercle Montesquieu est accessible ci-après : [Consulter la parution](#)

Rödl & Partner

Anti-trust

- Directive ECN + : la transposition en droit français conduit à renforcer les programmes de compliance antitrust [Lire l'article](#)
- Consultation de l'autorité de la concurrence sur le document cadre concernant les programmes de compliance au règles de concurrence [Lire l'article](#)

Devoir de vigilance

- Découvrez notre analyse comparative sur le devoir de vigilance en France et en Allemagne (EN): [Lire l'article](#)

ACTUALITES DU CABINET

CLASSEMENT DU CABINET RÖDL & PARTNER AVOCATS DANS LA CATEGORIE « FORTE NOTORIETE » 2021 POUR SON EXPERTISE EN

- Compliance-Fraude-Investigations
- TVA
- Fiscalité des transactions
- Fiscalité des groupes internationaux



Le Cabinet Rödl & Partner a été distingué dans la catégorie Forte Notoriété dans le classement « Décideurs 2021 » pour son expertise en « Compliance-Fraude-Investigations », « TVA », « Fiscalité des transactions » et « Fiscalité des groupes internationaux. Ces distinctions confirment la justesse de notre positionnement pour accompagner nos clients dans les domaines de la compliance, de l'investigation et de la fiscalité.

COOPTATION DE LAURENCE CUILIER EN QUALITE DE PARTNER



Nous avons a le grand plaisir de vous annoncer la nomination de Laurence Cuillier en qualité de Partner de notre cabinet. Depuis son arrivée Laurence Cuillier s'est investie avec succès dans le développement de notre ligne de service droit des sociétés/M&A. Félicitations !

Rödl & Partner

NOUVELLE ASSOCIATE PARTNER EN DROIT SOCIAL



Tiphaine Puzin renforce notre équipe sociale depuis septembre 2021 en tant qu'Associate Partner au cabinet de Paris. Tiphaine a passé une grande partie de sa carrière dans des cabinets renommés et partage avec nous une longue expertise en matière d'accompagnement des entreprises dans le domaine de droit social. Nous sommes heureux de la compter parmi nous.

SOUTIEN DE RÖDL & PARTNER A L'INITIATIVE « VOIX FRANCO-ALLEMANDES DE LA JEUNESSE » (VFAJ/DFSJ)

RÖDL & Partner est fier d'être l'un des premiers soutiens de l'initiative VFAJ/FDSJ, aux côtés des Présidents d'Airbus, de la BPI, de la KfW, du Gouverneur de la Banque de France, et bien d'autres encore.

L'EQUIPE RÖDL & PARTNER FRANCE

Après un an et demi de distanciation sociale, de visio-conférences et d'échanges directs très limités – et malgré un bilan très positif de la période de confinement, tant sur le plan économique qu'en termes de cohésion d'équipe – les retrouvailles de toute notre équipe France (Rödl & Partner Avocats et Rödl & Partner Com Audit) au Chalet Des Iles ont été chaleureuses.



INTERVENTIONS RECENTES

AHK Business Women Forum à Dubai



Découvrez l'intervention de Nicola Lohrey, Associée gérante de Rödl & Partner, dans le cadre du AHK Business Women Forum à Dubai le 16 juin 2021 au sujet de « Les femmes dirigeantes, ce qui les distingue » [Voir la vidéo](#)

Rödl & Partner

FORUM GOING GLOBAL, Nuremberg



Le Forum Going Global, organisé chaque année par Rödl & Partner, est un des plus grands événements de commerce extérieur en Allemagne. Il offre notamment aux entreprises ayant des activités internationales, la possibilité d'obtenir des informations complètes sur les diverses opportunités et défis des marchés du monde entier. Cette année, le 22e Forum Global s'est déroulée de façon purement virtuelle du 22 juin au 1er juillet 2021. Notre équipe a contribué avec plusieurs interventions.

La [prochaine édition](#) aura lieu le 30 juin 2022.

TRANSACTIONS

- Rödl & Partner France conseille Kasedo Games dans le cadre de sa prise de participation dans Bulwark Studios en France [Lire l'article](#)
- Nous avons également accompagné DBAG dans le cadre de la cession du groupe Telio à Charterhouse Capital Partners LLP [Lire l'article](#)

CONTACT

DROIT DES SOCIETES / M&A

Nicola Lohrey

nicola.lohrey@roedl-avocats.fr

Audrey Benguira

audrey.benguira@roedl-avocats.fr

Laurence Cuillier

laurence.cuillier@roedl-avocats.fr

DROIT SOCIAL

Céline Kammerer

celine.kammerer@roedl-avocats.fr

Tiphaine Puzin

tiphaine.puzin@roedl-avocats.fr

DROIT DES CONTRATS

Julia Planty

julia.planty@roedl-avocats.fr

DROIT FISCAL

Aurélia Froissart

aurélia.froissart@roedl-avocats.fr

Marcus Schmidbauer

marcus.schmidbauer@roedl-avocats.fr

Timotheus Tangermann

timotheus.tangermann@roedl-avocats.fr

COMPLIANCE / INVESTIGATION

Hugues Boissel-Dombrevail

hugues.boisseldombrevail@roedl-avocats.fr

Jean-Yves Trochon

jean-yves.trochon@roedl-avocats.fr

Mentions légales

Editeur : Rödl & Partner Avocats

24-26 rue de la Pépinière

75008 Paris

T +33 1 56 92 31 20

www.roedl.fr

www.roedl.com

Ce message vous a été adressé par le cabinet Rödl and Partner Avocats. Cette newsletter est une offre d'information sans engagement et sert à un but d'informations générales. Elle ne constitue pas un conseil juridique, fiscal ou de gestion et ne peut remplacer un conseil individuel. Rödl & Partner s'efforce de rédiger cette newsletter et les informations qu'elle contient avec le plus grand soin, cependant Rödl & Partner ne peut être tenu responsable de l'exactitude, de l'actualité et de l'exhaustivité de ces informations. Le contenu des informations ne concerne pas les circonstances particulières d'une personne physique ou morale, c'est pourquoi pour chaque cas particulier il convient d'obtenir systématiquement les conseils d'un professionnel. Rödl & Partner décline toute responsabilité des décisions prises par le lecteur sur la base de cette newsletter. Nos interlocuteurs sont à votre disposition pour tout renseignement.

L'intégralité du contenu de la newsletter et des informations professionnelles sur internet sont la propriété intellectuelle de Rödl & Partner et sont soumis à la protection des droits d'auteur. Les utilisateurs ne sont autorisés à télécharger, imprimer ou copier son contenu que pour leur usage personnel. Toute modification, copie, diffusion ou reproduction publique de tout ou partie de son contenu, qu'elle soit en ligne ou non, doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de Rödl & Partner.

Votre adresse de messagerie est utilisée pour vous envoyer nos lettres d'information et toute information relative à l'actualité juridique.

Conformément à la réglementation européenne et nationale en vigueur, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant vos données.

Si vous souhaitez vous désinscrire, vous pouvez à tout moment envoyer un mail à : stasboum@roedl.com

Toutes les informations détaillées sur l'usage de vos données et l'exercice de vos droits figurent dans la charte relative à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée du cabinet Rödl & Partner: <http://www.roedl.net/fr/informations-politique-de-confidentialite.html>.